

Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mercredi 26 mars 2025 – 19 h en mairie

Convocation du 20 mars 2025

Présents : Mmes et Mrs DEJAIGHER Nadine - ELSÉN Valérie - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HOURIEZ Lucie - HUMEZ Frédéric - LYSONICK Alain - PERCHE Isabelle - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise et ZAJAC Geneviève

Absents Excusés : Mmes et Mr BUTTIN POIVRE Loraine - DEMOURY Christelle - DOUILLET Julien et VANDENBOSSCHE Alain.

Secrétaire de séance : ZAJAC Geneviève

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Le quorum est atteint, au nombre de 11 membres présents sur 15 membres en exercice.



Point 1 : Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 est validé à l'unanimité.

Point 2 : Compte de gestion 2024 de la commune

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte de gestion 2024 de la commune.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

Point 3 : Compte de gestion 2024 du lotissement Rue d'Esquerchin

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte de gestion 2024 du lotissement Rue d'Esquerchin.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

Point 4 : Compte de gestion 2024 du lotissement Rue du Vert Gazon

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte de gestion 2024 du lotissement Rue du Vert Gazon.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

Point 5 : Compte administratif 2024 de la commune

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte administratif 2024 de la commune et nomme un président de séance : Bernard GODAR

En l'absence du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif 2024 de la commune à l'unanimité

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR

Point 6 : Compte administratif 2024 du lotissement Rue d'Esquerchin

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte administratif 2024 du lotissement rue d'Esquerchin et nomme un président de séance : Bernard GODAR

En l'absence du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif 2024 du lotissement Rue d'Esquerchin à l'unanimité

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR

Point 7 : Compte administratif 2024 du lotissement Rue Vert Gazon

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte administratif 2024 du lotissement rue du Vert Gazon et nomme un président de séance : Bernard GODAR

En l'absence du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif 2024 du lotissement Rue du Vert Gazon à l'unanimité

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR

Point 8 : Affectation des résultats 2024 de la commune

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte de gestion et l'affectation des résultats 2024 de la commune comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		430 886.12 €	60 619.91 €			243 045.53 €
Part affectée à l'investiss	234 635.04 €					
Opérations de l'exercice	470 954.94 €	572 053.84 €	386 556.41 €	717 942.64 €	857 511.35 €	1 289 996.48 €
TOTAUX	705 589.98 €	1 002 939.96 €	447 176.32 €	717 942.64 €	1 152 766.30 €	1 720 882.60 €
Résultat de clôture		297 349.98 €		270 766.32 €		568 116.30 €
	Besoin de financement		- €			
	Excédent de financement		270 766.32 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		81 776.36 €			
	Restes à réaliser RECETTES		57 490.63 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		246 480.59 €			
<p>2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.</p> <p>3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser</p> <p>4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus</p> <p>5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement</p>						
			- €	au compte 1058 (recette d'investissement)		
			297 349.98 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		

Les membres du Conseil Municipal arrêtent les résultats 2024 de la commune tels qu'indiqués ci-dessus et décident de d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 d'excédent de fonctionnement pour 297 349,98€

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

Point 9 : Affectation des résultats 2024 du lotissement rue d'Esquerchin

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte de gestion et l'affectation des résultats 2024 du lotissement rue d'Esquerchin comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		127 561.97 €	102 837.76 €		102 837.76 €	127 561.97 €
Part affectée à l'investiss		- 102 837.76 €			- €	- 102 837.76 €
Opérations de l'exercice	196 705.71 €	131 290.00 €	131 290.00 €	205 675.52 €	327 995.71 €	336 965.52 €
TOTAUX	196 705.71 €	156 014.21 €	234 127.76 €	205 675.52 €	430 833.47 €	361 689.73 €
Résultat de clôture	40 691.50 €		28 452.24 €		69 143.74 €	
	Besoin de financement		28 452.24 €	D 001		
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		28 452.24 €			
	Excédent total de financement					
<p>2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.</p> <p>3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser</p> <p>4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus</p> <p>5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement</p>						
				au compte 1058 (recette d'investissement)		
				au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		

Les membres du Conseil Municipal arrêtent les résultats 2024 du lotissement Rue d'Esquerchin tels qu'indiqués ci-dessus.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

Point 10 : Affectation des résultats 2024 du lotissement rue du Vert Gazon

Monsieur le Maire, Frédéric HUMEZ, présente le compte de gestion et l'affectation des résultats 2024 du lotissement rue du Vert Gazon comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés					- €	- €
Part affectée à l'investiss						
Opérations de l'exercice	54 318.36 €	54 318.69 €	54 318.36 €	- €	108 636.72 €	54 318.69 €
TOTAUX	54 318.36 €	54 318.69 €	54 318.36 €	- €	108 636.72 €	54 318.69 €
Résultat de clôture		0.33 €	54 318.36 €		54 318.03 €	
	Besoin de financement		54 318.36 €			
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		54 318.36 €			
	Excédent total de financement					

2* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4* Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5* Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.33 €	au compte 1058 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Les membres du Conseil Municipal arrêtent les résultats 2024 du lotissement Rue du Vert Gazon tels qu'indiqués ci-dessus et décident de d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 d'excédent de fonctionnement pour 0,33€.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

Point 11 : Divers

- Pour donner suite à d'apparentes inquiétudes de quelques conseillers lors de la précédente réunion sur les capacités financières de la commune, Monsieur le Maire a voulu faire un point rapide sur les finances de la commune et son évolution depuis 2020. Les données fournies ont pu largement rassurer l'ensemble du conseil tant en termes d'endettement que de trésorerie nette.
- Monsieur le Maire donne à chaque conseiller une liste des propositions budgétaires d'investissement possibles pour 2025, en vue du prochain budget primitif 2025. Après discussions, une priorisation des projets a été faite comme suit : toiture photovoltaïque, sécurité, toilettes J.Brel, isolation annexes J.Brel, filet city stade, Ste Marguerite, logement de fonction, film sur fenêtres J.Brel, église électricité cloche, église marche, entrée cimetièrre, filet foot. Les projets non retenus concernent : bungalows, pergola Essarts et vidéosurveillance.
- Nadine DEJAIGHER évoque la rencontre avec le Département, en présence de l'association 'Escapades Quiérysiennes', au sujet d'un convention de partenariat pour une bibliothèque. Cette convention n'est possible que si la bibliothèque est municipale. Le prêt de livres par le Département implique une participation de la commune à hauteur de 0,50€/habitant/an. Une rencontre a aussi eu lieu avec Osartis (Service Culture). Osartis étudie la mise en réseau des bibliothèques de toute la communauté de communes, ce qui permettrait à chacune de celles-ci de bénéficier du

prêt de livres des autres bibliothèques (service navette). Cette mise en réseau ne peut concerner que les points lecture et les bibliothèques municipales.

Le débat s'instaure pour savoir si le conseil municipal est d'accord ou non à la création d'une bibliothèque municipale. Divers points interrogent le conseil : la tenue de la bibliothèque par des bénévoles et pérennité dans le temps, le budget nécessaire à cette création, heures d'ouverture pour attirer le maximum d'adultes, emplacement de la bibliothèque. Le sujet de la création d'une bibliothèque municipale sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour délibération.

- Monsieur le Maire annonce que le 8 mai aura lieu l'inauguration officielle du city-park et de la réfection de la toiture de la salle J.Brel et du chauffage et l'électricité de l'école.

Séance levée à 21h30



SIGNATURES

Les Membres du Conseil Municipal

Handwritten signatures in black and blue ink, corresponding to the members of the Municipal Council. The signatures are written in a cursive style. One signature in black ink is on the left, and several in blue ink are on the right, under the heading 'Les Membres du Conseil Municipal'.